

A l'élection, les Membres suivants furent choisis pour occuper les huit sièges gouvernementaux électifs au bureau des 32 membres: La République Argentine, l'Australie, Cuba, le Danemark, l'Italie, le Pérou, la Pologne et la Turquie. Huit représentants des ouvriers et huit des patrons furent choisis par les délégués des ouvriers et des patrons. M. Harry Taylor fut élu par les patrons comme premier membre suppléant des patrons et M. Percy Bengough fut élu à la position correspondante par la représentation ouvrière.

La conférence admit Ceylan a titre de membre de l'Organisation et pendant la session le Salvador et les Philippines devinrent membres après avoir notifié à l'Organisation Internationale du Travail leur acceptation des obligations imposées par la constitution. La Birmanie, le Pakistan et la Syrie, devenus membres à la session de 1947, furent représentés par des délégations. La conférence accepta pour l'OIT la convention des Nations Unies au sujet des privilèges et immunités des institutions spécialisées, modifiée par une annexe relative à l'OIT. Une autre décision importante de la session fut l'adoption, sur recommandation du Conseil d'administration, d'un budget de \$5,215,539 pour les opérations de l'organisation en 1949.

Il est résulté des décisions de la conférence que le nombre total des conventions internationales du travail adoptées par l'organisation atteint le chiffre de 90 et le total des recommandations celui de 83.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES, 1947

La Division de l'information du ministère des Affaires extérieures vient de faire paraître LE CANADA ET LES NATIONS UNIES, 1947. Cette publication de près de trois cents pages contient un exposé de tous les problèmes discutés à la seconde session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de l'attitude tenue à leur égard par la délégation canadienne. De plus sont reproduits en annexes les textes complets des déclarations canadiennes à cette session ainsi que ceux des résolutions finales les plus importantes adoptées par l'Assemblée générale en séances plénières.
